DEPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE MOREAC

Envoyé en préfecture le 22/02/2021 Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le 22/02/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le douze février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (arrivé à 20h20).

Absents Excusés: PUISSANT Séverine (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à LE TOHIC Morgane), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

Le Conseil Municipal a désigné DENIS David, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 5 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents: 22 Votants: 26

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2020

(Délibération 2021_02_12_01)

Aucune observation n'a été émise, par les membres du conseil municipal concernant le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020.

Fait et délibéré à Moréac, Les Jour, mois et an susdits. Le Maire